



S'd'eau 50
Votre service public de l'eau potable
Créé le 19 septembre 2012

COMPÉTENCES

- Des compétences obligatoires
- Gestion durable de la ressource en eau
- Securisation de la production d'eau potable
- Assistance technique
- Veille et technique partagée

Une compétence à la carte

RESSOURCES FINANCIÈRES

CHIFFRES-CLES

- 14 000 000 m³
- 13 000 000 m³
- 36
- 90 000
- 5 300 km
- 22
- 122 km

www.sdeau50.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

L'EAU POTABLE

La consommation journalière moyenne d'eau potable est estimée, dans la Manche, à environ **100 litres par personne et par jour** pour boire, se laver, arroser le jardin, faire la vaisselle, laver le linge...

L'eau potable est aussi **un facteur essentiel du développement économique du département** dans des secteurs d'activité tels que l'industrie, l'agro-alimentaire, le tourisme...

Les prélèvements nécessaires à la fourniture d'eau potable (**40 millions de m³ par an**) doivent également respecter les contraintes liées au milieu naturel et s'adapter à l'impact des évolutions climatiques.

Le rôle du SDeau50 est de concilier l'ensemble de ces éléments afin d'assurer une production d'eau de qualité en quantité suffisante pour tous les usages.



LE MOT DU PRÉSIDENT

2023 a débuté avec le lancement, par le gouvernement, du « Plan Eau » comprenant un ensemble d'actions concrètes pour une meilleure gestion de la ressource en eau. Ce plan fait suite à la grande sécheresse de 2022 qui a frappé le pays et déclenché des pénuries dans plusieurs régions. Si les effets de cette sécheresse ont également impacté la Manche, les investissements de ces dernières années dans les interconnexions et les infrastructures de gestion de l'eau ont permis d'éviter le pire.

Après cet épisode estival 2022 sans précédent, nous avons voulu sensibiliser le public à la sobriété, le SDeau50 a ainsi lancé une campagne de communication sur l'importance d'économiser l'eau. Cette campagne s'est adressée aux scolaires, aux abonnés mais aussi aux touristes, grands consommateurs d'eau en période estivale. Nous avons également communiqué auprès des représentants de la préfecture et auprès de nos partenaires en organisant un exercice simulant le recours aux interconnexions, à Cérances, en juin ; cette expérience a permis de montrer l'utilité et la réactivité des installations.

Début novembre 2023, la distribution d'eau potable a été fortement impactée par la tempête Ciaran. Aux coupures d'électricité, qui ont perturbé la production d'eau potable, se sont ajoutés les nombreux déracinements ayant entraîné des ruptures de canalisations que les agents du SDeau50 ont dû réparer sur plusieurs jours dans des conditions difficiles. Encore une fois, le réseau d'interconnexion et la solidarité avec les autres territoires de la Manche ont pu limiter l'impact et les coupures d'eau. Sur quelques secteurs, les plus touchés par la tempête, nos services ont dû distribuer de l'eau en bouteille, assurant la continuité de l'approvisionnement en eau potable ; je remercie encore nos agents et les mairies concernées pour l'implication dont ils ont fait preuve face à cette situation exceptionnelle. Ce nouvel événement climatique nous rappelle à quel point nous sommes fragiles face aux éléments ainsi que la nécessité, pour nos services, d'anticiper les effets du changement climatique et de travailler de façon solidaire avec l'ensemble de nos partenaires.

D'un point de vue organisationnel, le SDeau50 a mis en place, durant l'année 2023, ses nouvelles commissions ; les territoires adhérents à la compétence à la carte, autrefois organisés autour des CLEP, sont désormais répartis dans deux types de commissions : les commissions « production », correspondant aux 3 bassins versants (Centre Manche, Sienne et Sélune), visant à optimiser la maîtrise d'ouvrage et la gestion des flux, et les 5 commissions « distribution », regroupant les anciens CLEP, dont le but est d'harmoniser la gestion de la distribution de l'eau tout en conservant un ancrage local fort. A ces commissions s'ajoute la possibilité pour les collectivités d'adhérer à la compétence assainissement (collective et non-collective).

Bonne lecture.



Jacky BOUVET
PRÉSIDENT DU SDEAU50

SOMMAIRE

Année 2023, les temps forts	4
Les 2 compétences	5
Compétences obligatoires	6
Compétence à la carte	11
SDeau50 : les chiffres clés	15
Organisation du Syndicat, élus et services	17
Indicateurs financiers	21
Les projets pour 2024	26

ANNÉE 2023, LES TEMPS FORTS

1

Le 2 février 2023

Inauguration du bassin de stockage d'eau brute de l'usine de Milly.



2

Le 18 avril 2023

Participation à la Semaine de L'Eau, Saint-Lô Agglo.



3

Le 21 avril 2023

Pose de la première pierre du chantier des réservoirs interconnectés de Granville Saint-Nicolas (SMPGA).



4

Les 26 avril et 24 mai 2023

Rencontres techniques SDeau50 Centre et Sud Manche



5

Le 28 juin 2023

Démonstration de fonctionnement d'une interconnexion auprès de la direction de la Préfecture de la Manche à Cérances.



6

Le 4 juillet 2023

Lancement de la campagne de communication sur les économies d'eau auprès des touristes, camping l'Haliotis à Pontorson.



7

Courant 2023

Animation d'ateliers de sensibilisation aux économies d'eau auprès des scolaires, partenariat SDeau50 / GRAINE.



8

Le 20 octobre 2023

Participation au Congrès des Maires de la Manche.



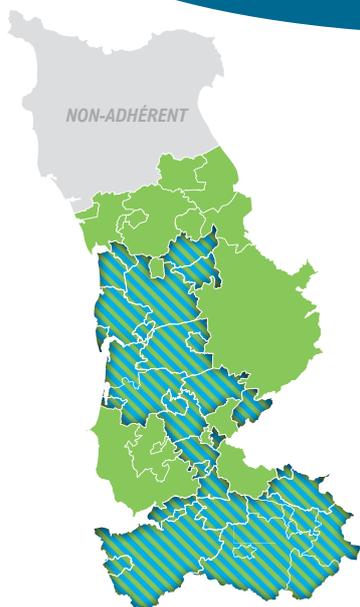
9

Le 8 novembre 2023

Signature de la convention SDeau50 / SMPGA.



LES 2 COMPÉTENCES, PRÉSENTATION



LE CHOIX DES COMPÉTENCES

Les compétences à l'origine du SDeau50 sont devenues ses compétences "obligatoires" auxquelles toutes les collectivités adhérentes doivent souscrire.

Depuis 2017 une compétence "à la carte" permet au SDeau50 d'exercer la totalité du service d'eau potable sur les territoires qui le souhaitent.



1. **Compétences obligatoires**



2. **Compétences obligatoires + Compétence à la carte**

Mis à part le territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, non-adhérente mais travaillant par convention avec le SDeau50, toutes les collectivités de la Manche compétentes dans le domaine de l'eau potable ont adhéré aux compétences obligatoires du SDeau50.

Les compétences **OBLIGATOIRES**



Gestion durable de la ressource en eau

Animation des démarches "Aire d'Alimentation de Captages", recherche en eau, suivi quantitatif et qualitatif de la ressource



Sécurisation de la production d'eau potable

Mise en oeuvre du schéma départemental d'alimentation en eau potable (AEP), maîtrise d'ouvrage et gestion du transport d'eau en gros



Assistance technique

Études spécifiques, assistance GSP/DSP, appui pour l'engagement de prestations, pour l'élaboration de programmes de travaux...



Veille et technique juridique

La compétence à la **CARTE**



Production par captage ou pompage



Protection du point de prélèvement



Traitement



Transport



Stockage



distribution d'eau



Assainissement collectif



Assainissement non-collectif

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

MISSIONS ET ENJEUX

I. LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

GESTION QUANTITATIVE

Dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) – H₂Orizon Manche 2050 – dont le volet eau potable a été confié au SDeau50 en 2018 par Monsieur Le Préfet, les travaux sur l'adaptation de notre département au changement climatique et plus précisément sur l'évolution des besoins et des ressources se sont poursuivis en 2023.

En effet, conformément à la feuille de route validée en comité de pilotage, tout en prenant en compte l'objectif du Plan Eau, dévoilé en cours d'année et qui demande la réduction des prélèvements de 10 % à l'horizon 2030, les études engagées par le SDeau50 ou en partenariat sont :

- **Prévision de l'évolution des débits et des ressources en eau à l'horizon 2050 de la Sienne** (réalisée par le BRGM – fin estimée à décembre 2024)
- **Thèse sur « LES BASSINS SÉDIMENTAIRES CÉNOZOÏQUES DU COTENTIN : origine, évolutions sédimentaire et structurale, implications sur la géométrie des aquifères cénozoïques »** (réalisée par Mme Londero – Université de Caen – fin 2025)
- **Rivages 2100 – impact de la remontée du niveau marin sur la salinisation des aquifères** (réalisée par l'Université de Rennes – fin 2025)

Par ailleurs, le SDeau50 continue le développement de son outil de suivi en continu (EMI d'IMAGEAU) des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable. Le réseau de suivi des piézomètres, qui permettent le suivi des hauteurs de nappes d'eau souterraines, est notamment en cours de densification. A terme, l'outil permettra d'avoir une vision globale et exhaustive pour coordonner les productions notamment en période de tension.

RETOUR SUR L'ANNÉE 2023

Le début de l'année 2023 a été marqué par une inquiétude persistante suite à l'année de sécheresse de 2022.

En effet, les niveaux des nappes déjà bas en fin d'année 2022, suite à la sécheresse, ont bénéficié d'une recharge plus tardive à l'hiver 2022-2023 que les autres années.

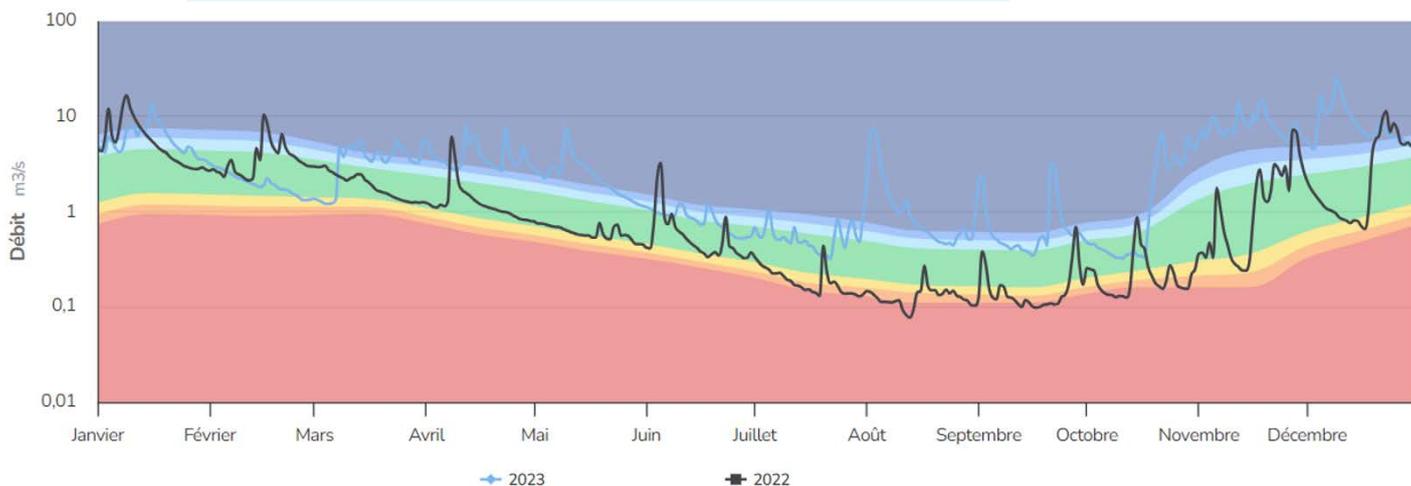
Toutefois, la pluviométrie non négligeable du mois de mars 2023 a permis aux niveaux de nappe de remonter pour se rapprocher des valeurs moyennes pour cette période.

Les cours d'eau ont également présenté un pic de débits plus tardif en 2023 qu'en 2022.

La suite de l'année 2023 ayant présenté une pluviométrie régulière et non négligeable, la situation des ressources en eau du SDeau50 a continué à s'améliorer au cours de l'année, permettant une relative sérénité vis-à-vis de la production d'eau potable.

Aucune vigilance sécheresse n'a d'ailleurs dû être mise en œuvre en 2023, contrastant fortement avec la situation tendue de l'année précédente où certains bassins versants du département avaient atteint le stade de crise.

Hormis le début de l'année, 2023 a donc été favorable pour la ressource en eau sur le département d'un point de vue quantitatif.



COMPÉTENCE 6.2 : ANIMATION DES DÉMARCHES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES (AAC)

De façon volontaire, le SDeau50 a souhaité engager des démarches de préservation au niveau des captages présentant des dépassements en métabolites sur les eaux brutes. 10 captages répartis sur 8 sites sont concernés. Le marché pour la délimitation des aires d'alimentation de ces captages, lancé en début d'année, a été attribué au bureau d'études CPGF-Horizon qui devrait restituer son étude en fin d'année 2024.

GESTION DE LA QUALITÉ DES RESSOURCES EN EAU

Pour répondre aux normes sanitaires sur l'eau distribuée au robinet, mais aussi dans les eaux brutes destinées à la consommation humaine, le SDeau50 met en œuvre des actions de préservation de la qualité de la ressource vis-à-vis des nitrates et des pesticides. Ces actions sont menées à l'échelle des Aires d'Alimentation de Captages (AAC), surfaces qui alimentent en eau la nappe souterraine par ruissellement ou infiltration des pluies. **33 aires d'alimentation de captages (11 200 ha) bénéficient d'une démarche d'animation AAC, dont 16 sont engagées avec la mise en œuvre de plan d'actions.**

Les plans d'actions ont pour objectif de :

- limiter le ruissellement et le lessivage des nitrates vers la ressource en eau
- réduire l'usage des produits phytosanitaires appliqués sur les cultures
- favoriser les surfaces en prairies et les systèmes agricoles herbagers

Pour cette année 2023, se sont :

104 agriculteurs accompagnés

6 534 ha avec une animation AAC et des plans d'actions

59 ha de fonciers achetés

893 ha engagés dans un PSE – 84 877 € d'aides directes apportées aux exploitants

1 106 ha engagés dans une MAEC système herbager

172 ha engagés dans une MAEC Zones Humides

Des actions pour accompagner le développement des prairies :
groupes d'échanges, visites, expérimentations

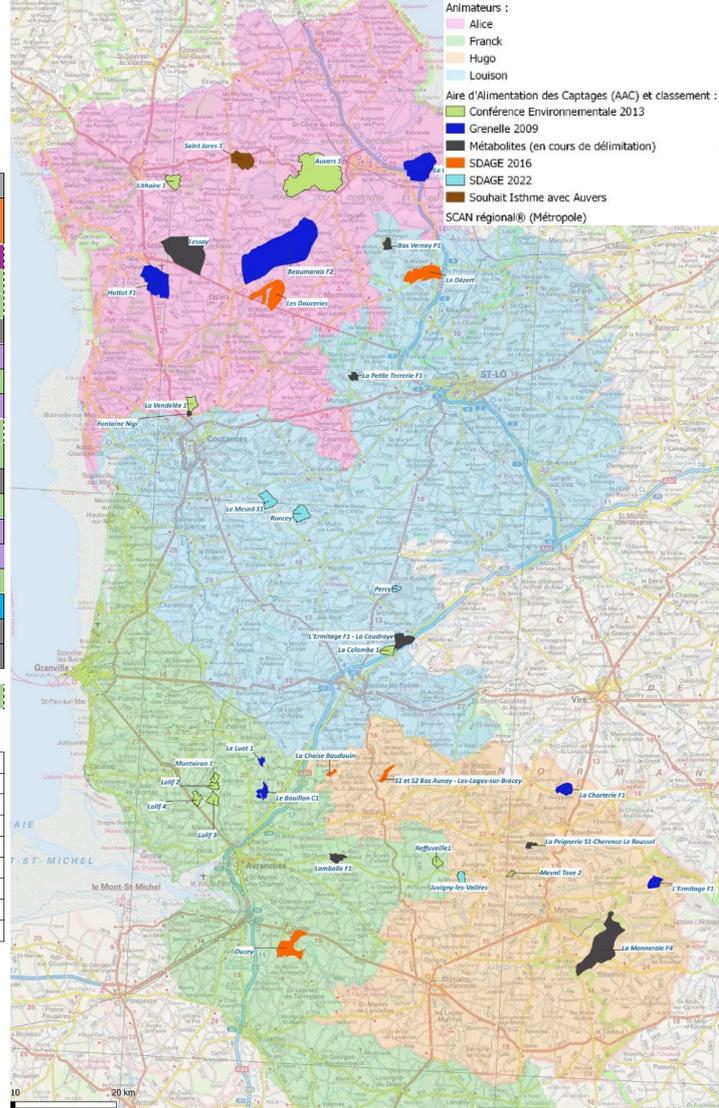
Des actions pour accompagner la réduction de l'usage des produits phytosanitaires :
tests de désherbage mécanique sur le maïs, démonstration d'outils, suivi des cultures

12 agriculteurs accompagnés pour une acquisition de matériels agricoles
(outils gestion de l'herbe, désherbage mécanique),
soit un montant d'aide mobilisé de plus 320 000 € HT.



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AAC Auvers-Méautis, St Jores, et Fontenay / SMPEP de l'Isthme du Cotentin							
AAC Bretonnière et Fontaines / Carentan-les marais							
AAC Beaumalais / SDeau50 - CLEP SYMPEC et Sainteny							
AAC Hottot / SDeau50 - CLEP Créances Pirou							
AAC Les Douceries / SDeau50 - CLEP Saint-Sauveur Aubigny							
AAC Lallemand / Saint-Lô Agglo							
AAC Rosairie et Bas Manoir / SIAEP Saint Malo de la Lande							
AAC Pré des Douits / Villedieu les Poêles - Rouffigny							
AAC Le Bouillon et Le Pont de la Braize / SMPGA							
AAC Hamel, Louvetière, Doué des Genets, Haye Gouttière / SMPGA							
AAC Montmorel / SDeau50 - CLEP Baie Bocage							
AAC Ruaudière et Chevriels / SDeau50 - CLEP Reffuveille							
AAC Ourserie / SDeau50 - CLEP Chaise Baudouin							
AAC Bas Aunay / SIAEP Brécey							
AAC La Charterie / SDeau50 - CLEP Sourdeval							
AAC la Morinais / SDeau50 - CLEP Saint-Hilaire							
AAC SDAGE 2022-2027 (Montpinchon X2, Gièze, Saint-Hilaire)							
AAC Métabolites							
AAC Ermitage / SDeau50 - CLEP Saint Hilaire (Territoire AELB)							

Légende	État d'avancement (état d'avancement décembre 2023)
	Délimitation de l'AAC
	Diagnostic de la vulnérabilité et des pressions
	Élaboration du programme d'actions
	Mise en œuvre du programme d'actions
	Évaluation à échéance du programme d'actions
	Élaboration d'un second programme d'actions
	Mise en œuvre d'un second programme d'actions
	Évaluation à échéance d'un second programme d'actions

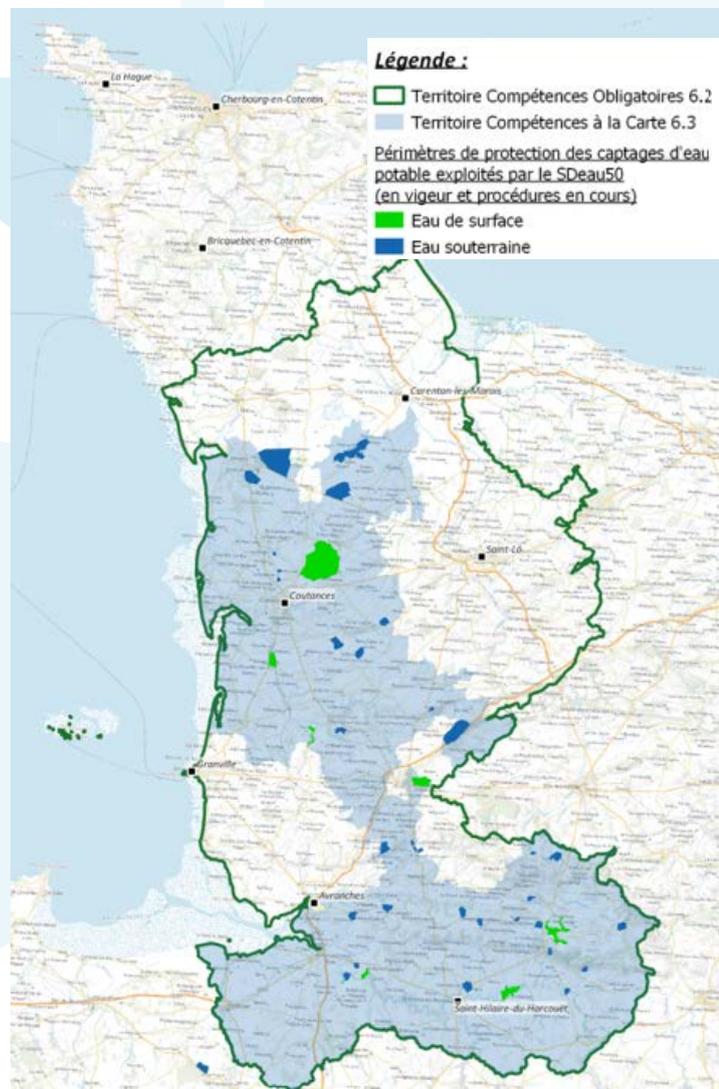


COMPÉTENCE 6.3 : PÉRIMÈTRES DE PROTECTION (SUIVI, PROCÉDURES) ET APPUI À L'EXPLOITATION

Une structure productrice d'eau potable autorisée à utiliser les eaux en vue de la consommation humaine a la charge de veiller au respect de l'application des arrêtés préfectoraux de déclaration d'utilité publique correspondants.

Pour suivre les prescriptions des périmètres de protection sur son territoire, le SDeau50 a créé un poste de technicien pour assurer ces missions qui étaient auparavant effectuées par le Conseil Départemental de la Manche. La protection de la ressource en eau passe par le respect de ces prescriptions. Ce suivi global des ouvrages de prélèvement du SDeau50 doit également faire l'objet d'un état des lieux sur la sécurisation des sites (clôtures vieillissantes ou dégradées, fermeture des barrières et des ouvrages, accès à la ressource...).

Suite à l'année de sécheresse de 2022, et au vu de l'évolution climatique, le SDeau50 a décidé de lancer un programme de travaux de régénération (décolmatage) de certains de ses puits et forages afin d'améliorer leur performance et de pérenniser les ouvrages existants. **Fin 2023, un marché a été conclu pour une durée de 48 mois, renouvelable, pour un montant de 1 000 000 € HT, subventionné par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.**



II. TRANSPORT D'EAU EN GROS

SÉCURISATION DE LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Dans le cadre de sa compétence sécurisation de la production d'eau potable, le SDeau50 a lancé, en 2013, l'actualisation du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable afin de permettre à toutes les collectivités d'être sécurisées par une ou plusieurs interconnexions ou une autre ressource en eau.

L'objectif recherché est de pouvoir faire face à toutes difficultés (pollution accidentelle du point de prélèvement, dysfonctionnement de l'unité de production...) et d'assurer la continuité du service aux abonnés et aux activités économiques.

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable, validé par délibération du Comité Syndical en date du 25 novembre 2015, liste les projets à réaliser en distinguant 2 types de projets :

1- La construction de 7 interconnexions structurantes, "les autoroutes de l'eau" :

Projets achevés :

- . Axe Sud Manche entre Avranches et Ducey
- . Axes Centre Manche direction Lessay et Saint-Lô Agglo
- . Axe Sienne Aval entre Granville, Cérances et Montmartin-sur-Mer (2020)
- . Axe Centre Manche entre Baupré et Carentan (2020)

1 projet a été lancé pour des travaux en 2024-2025 :

- . Axe Centre Nord-Ouest qui relie Carentan à Portbail

2- La participation au financement de connexions secondaires permettant à l'ensemble des services d'être raccordés à un axe structurant.

Le SDeau50 apporte un financement dans la limite de 40 % par participation aux charges annuelles de remboursement d'emprunt. La programmation de la réalisation des connexions secondaires dépend des structures concernées qui en assurent la maîtrise d'ouvrage.

En 2023, le SDeau50 a validé le projet de financement d'axes secondaires initiés par Saint-Lô Agglo. Il s'agit des liaisons :

- . Entre Condé sur Vire et de St Jean d'elle avec l'usine de Fumichon
- . Entre le réseau de la commune de Dézert et celle de Graignes.

Ces travaux ont débuté en juin et s'achèveront au premier trimestre 2024.

 Axe structurant d'intérêt départemental réalisé ou géré par le SDeau50

 Axe structurant d'intérêt départemental réalisation en projet par le SDeau50

 Autre conduite principale existante

 Connexion secondaire à créer

 Usine de production d'eau potable

 Réservoir

 Autre

 Booster

Avec le soutien de



III. ACTIONS MISES EN PLACE EN 2023

UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUX ÉCONOMIES D'EAU EN RÉPONSE À LA SÉCHERESSE DE 2022

Suite à la sécheresse de l'été 2022, le SDeau50 a lancé une campagne de communication visant à promouvoir les économies d'eau en mettant en avant l'intérêt environnemental et économique. Cette campagne multi-cibles a été menée tout au long de l'année auprès des abonnés, via la facturation, et auprès de touristes durant la période estivale avec la diffusion des supports de communication auprès des professionnels du tourisme (campings, gîtes...) et en partenariat avec Attitude Manche.

Cette campagne s'est également adressée aux scolaires (primaires) avec la mise en place d'ateliers pédagogiques, animés par un partenariat entre le SDeau50 et le collectif GRAINE. Le SDeau50 a également relancé les visites des usines de Saint-Aubin-de-Terregatte et de Quettreville-sur-Sienne en complément ou indépendamment des ateliers.



1. Les abonnés

. Objectifs :

Communiquer auprès des abonnés pour les sensibiliser aux économies d'eau (90 000 abonnés / 270 000 habitants).

. Méthode :

- Transmission des supports de communication (affiches, flyers et adhésif) aux présidents de CLEP + courriers postaux avec les supports à l'ensemble des communes concernées (175 communes).
- Communication via la facturation.
- Site internet où les collectivités peuvent récupérer les supports pour leurs propres médias.

. Période :

Communication toute l'année.

2. Les scolaires

. Objectifs :

Par l'intermédiaire des enfants, sensibiliser les familles aux problématiques des économies d'eau.

. Méthode :

- Relances des visites des usines à Saint-Aubin et Quettreville ; accueil de 11 classes (2 pour Saint-Aubin et 9 pour Quettreville) avec distribution des brochures explicatives et des supports de la campagne.
- Mise en place d'ateliers pédagogiques sur les économies d'eau avec le collectif GRAINE ; 5 classes (pour autant d'établissements) ont bénéficié de l'animation de 10 ateliers (2 ateliers par classe) depuis septembre 2023.
- Transmission des affiches à l'ensemble des établissements scolaires du territoire à la carte.

. Période :

Communication toute l'année.

3. Les touristes

. Objectifs :

La saison estivale est la période de l'année où la ressource disponible est le plus impactée par le climat alors que la population augmente du fait de la présence des touristes : le but de la communication est de sensibiliser les visiteurs au sein même des sites qu'ils fréquentent. Pour obtenir des coordonnées des différents sites, le SDeau50 s'est rapproché d'Attitude Manche, l'agence d'attractivité de département, qui tiens un registre des établissements touristiques.

. Méthode :

- Transmettre les supports (affiches et flyers bilingues ainsi que les adhésifs) aux établissements touristiques : 56 campings, 15 villages vacances, 1 362 gîtes et hébergements, 66 hôtels, 271 restaurants, 135 sites et lieux touristiques.

. Période :

Période estivale fin juin à fin août 2023.

2023 : LANCEMENT PAR L'ÉTAT DU PLAN EAU

Le président de la République a lancé le Plan Eau en 2023. Ce Plan comprend un ensemble d'actions concrètes pour une gestion sobre, résiliente et concertée de la ressource en eau.

Il s'organise autour de 53 mesures concrètes dont les objectifs sont :

D'ORGANISER LA SOBRIÉTÉ
DES USAGES DE L'EAU
POUR TOUS LES ACTEURS

D'OPTIMISER
LA DISPONIBILITÉ
DE LA RESSOURCE

DE PRÉSERVER LA QUALITÉ
DE L'EAU ET RESTAURER
DES ÉCOSYSTÈMES SAINS
ET FONCTIONNELS

DE METTRE EN PLACE
LES MOYENS D'ATTEINDRE
CES AMBITIONS

Le Plan Eau s'inscrit dans la prévention et la gestion des crises liées à la sécheresse.

COMPÉTENCE À LA CARTE

MISSIONS ET ENJEUX

I. UNE GESTION COMPLÈTE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Un large travail de concertation s'est concrétisé en février 2016 par la création d'une compétence à la carte portant sur la totalité du circuit de production et de distribution d'eau potable.

En 2023, le SDeau50 assure la production et la distribution de l'eau potable sur un territoire représentant plus de 40% du département de la Manche.

PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT

L'évolution de l'organisation territoriale du SDeau50 conserve les deux principes, **une mutualisation des idées, des moyens et des projets, "penser globalement", et une gestion de proximité des enjeux locaux "agir localement"**.

Une mutualisation source de progrès et d'économie

L'ensemble des territoires bénéficie des services administratifs et techniques mutualisés dépendant des directions centrales. Au sein du SDeau50, la mutualisation permet de se doter des compétences indispensables pour répondre aux évolutions techniques et réglementaires.

Une organisation équilibrée entre communes, EPCI et SDeau50

La Loi NOTRe a instauré, entre 2020 et 2026, le transfert de la compétence eau potable des communes aux EPCI.

- . La commune, par sa représentation aux Commissions Distribution peut assurer le lien entre les projets communaux, faire remonter les attentes locales et être informée des actions du SDeau50.*
- . L'EPCI, qui dispose de ses propres représentants au comité du SDeau50, participe à la définition de politiques et d'actions transversales.*
- . Le SDeau50 permet la mutualisation et la coordination entre les différents intervenants.*

Un réseau au service de la proximité

C'est à partir des Commissions Distribution que le SDeau50 définit ses projets et actions. Cette synergie permet de répondre localement aux enjeux sanitaires, sociaux, environnementaux et économiques liés à la question de l'eau potable. Les Commissions Distribution permettent également d'assurer un lien et un relais avec les communes.

II. UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

L'évolution du Syndicat et les échéances légales, notamment la Loi NOTRe de 2026, ont entraîné une réflexion et un état des lieux de la part des élus et des agents du SDeau50 afin d'étudier l'adaptation du Syndicat aux perspectives à venir. Menée en 2022, cette étude a été supervisée par le cabinet Espelia, spécialisé dans l'expertise et le conseil pour la performance publique.

Les objectifs de l'étude :

- . Préparer les échéances 2026 de la Loi NOTRe.
- . Réorganiser le SDeau50 à l'échelle du territoire.
- . Optimiser l'organisation pour faire face aux enjeux de la ressource en eau et du climat.
- . Harmoniser les modes de gestion.
- . Simplifier le fonctionnement budgétaire par l'harmonisation des modes de gestion et une convergence tarifaire sur le long terme.

UNE NOUVELLE GOUVERNANCE ADOPTÉE EN 2023

L'étude menée a abouti à la mise en place, en 2023, d'une nouvelle gouvernance organisée autour de commissions :

- . **3 commissions production**, correspondantes aux bassins de production / prélèvement.
- . **5 commissions distribution** issues du regroupement des anciens CLEP.

LES 3 COMMISSIONS PRODUCTION

CENTRE MANCHE

SIENNE

SÉE - SÉLUNE

LES 5 COMMISSIONS DISTRIBUTION

1
CENTRE MANCHE LITTORAL

- Agon
- Saint-Malo-de-la-Lande
- Coutances
- Saint-Pierre-de-Coutances
- Lessay
- Créances Pirou

2
CENTRE MANCHE BOCAGE

- Saint-Sauveur Aubigny
- Tribehou
- Sainteny
- Montpinchon
- Cerisy-la-Salle
- Gièze

3
SIENNE

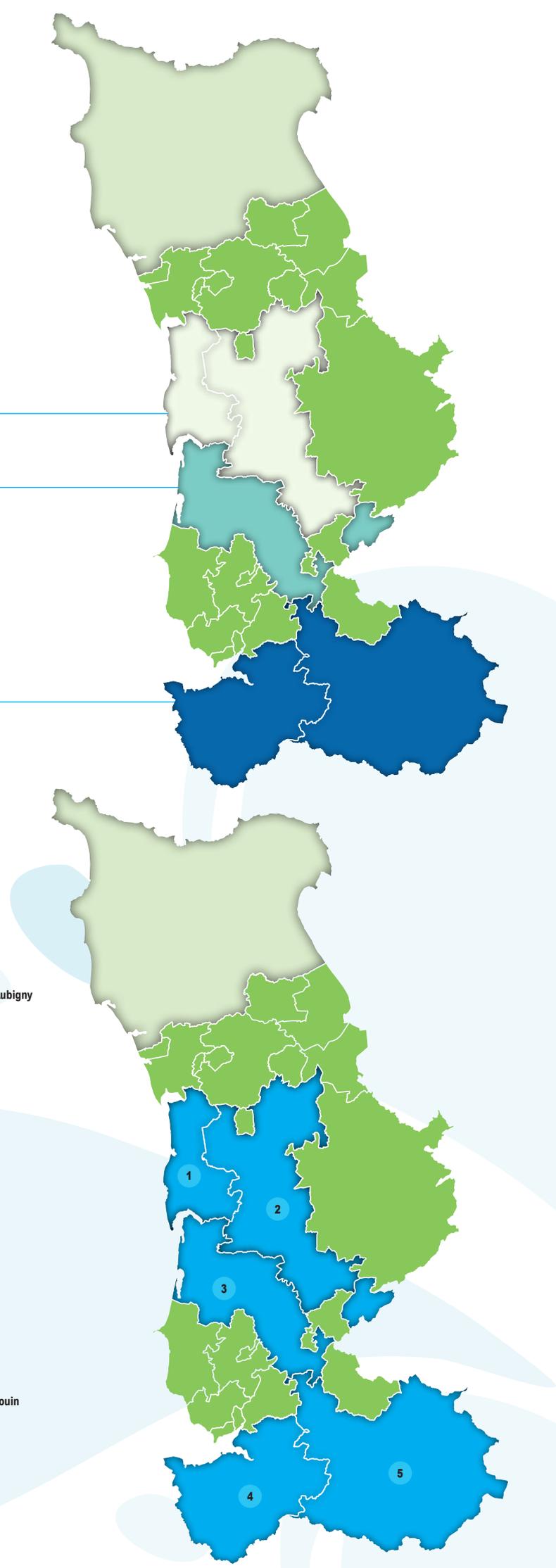
- Bréhal
- Montmartin-Cérences
- Villedieu Ouest
- Villedieu Sud
- Gavray
- Montbray

4
SÉLUNE AVAL

- Pontorson
- Baie Bocage
- Avranches Est
- Saint-Loup

5
SÉLUNE AMONT

- Brécey
- La Chaise-Baudouin
- Saint-Hilaire
- Reffuveille
- Gathemo
- Sourdeval



III. UN SEUL MAÎTRE D'OUVRAGE

UNE PLURALITÉ DES MODES DE GESTION

Le SDeau50 a repris à son compte les organisations et les modes de gestion existants dans chacune des collectivités lors du transfert de compétences.

Une rationalisation de ces contrats a été engagée en 2023 et se terminera en 2030.

Le SDeau50 maître d'ouvrage définit :

Les investissements, les tarifs, la stratégie, les objectifs d'exploitation et assure le contrôle des exploitants

Les exploitants assurent, pour le compte du SDeau50 :

L'exploitation technique - L'entretien - Le renouvellement contractuel - La facturation - La gestion clientèle

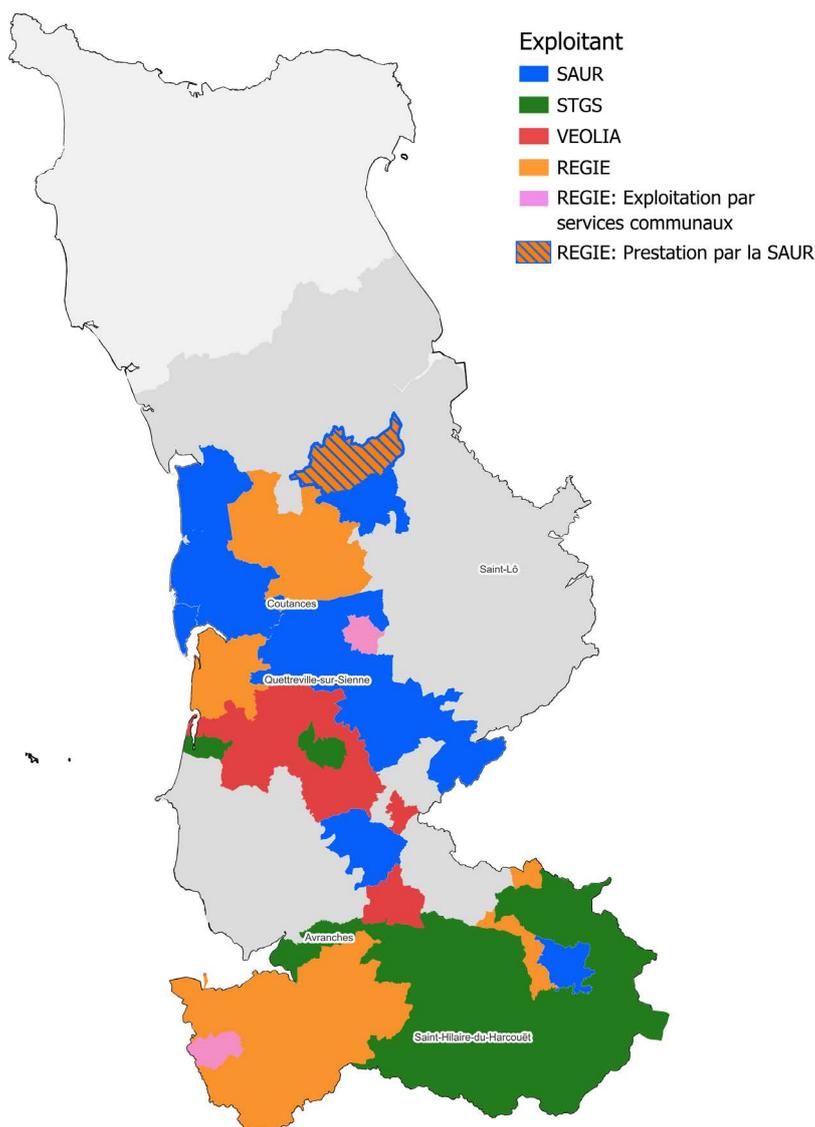
LA RÉGIE D'EXPLOITATION DU SDeau50

Créée conformément à la réglementation au deuxième semestre 2017, la Régie d'exploitation à autonomie financière du SDeau50 regroupe l'ensemble des services historiques exploités en régie avant le transfert de compétence. Elle permet de mutualiser les moyens et d'accroître la professionnalisation du service. Comme c'est le cas pour l'ensemble des services du SDeau50, l'organisation mise en place pour la Régie s'appuie sur des structures locales bénéficiant d'un appui départemental. La Régie dispose de 2 principaux sites d'accueil des usagers situés à Saint-Aubin-de-Terregatte et à Coutances. Chacun de ses 2 sites compte 3 équipes : distribution, production et accueil facturation. Une directrice dirige l'ensemble de la Régie.

Conseil d'exploitation de la Régie

Il est composé d'élus et de représentants des associations de consommateurs. Conformément aux statuts de la Régie à autonomie financière du SDeau50, l'avis du conseil d'exploitation de la Régie est nécessaire préalablement à la délibération du SDeau50 pour toutes les questions relatives à l'organisation de la régie et à son budget.

RÉGIE ET DÉLÉGATAIRES : RÉPARTITION



Parmi les 27 contrats en cours, 5 se sont achevés au 31/12/2023 et ont été remplacés par un contrat de concession distribution Centre Manche Bocage, un contrat de concession Centre Manche Littoral et un marché d'exploitation production Centre Manche..

Le SDeau50 profite de ce renouvellement des contrats pour homogénéiser les exploitations avec 3 modes de gestion qui auront, à terme (2030), les périmètres des futures Commissions Distribution et Production :

- . Régie directe par les équipes du SDeau50.
- . Concession à paiement public pour la Distribution.
- . Marché de prestations pour la Production.

RÉGIE ET DÉLÉGATAIRES : LES CONTRATS

Les contrats de délégations de service public sont passés après mise en concurrence pour une durée finie. Le transfert de compétence au SDeau50 ne remet pas en cause les contrats en cours, un avenant prenant en compte la nouvelle situation administrative a été passé pour chaque contrat.

Les dates d'échéances des 27 contrats en cours sont présentées dans le tableau ci-dessous.

CLEP	SECTEUR	MODE DE GESTION	EXPLOITANT 2023	DATE DE FIN DE CONTRAT
Créances-Pirou		Affermage	SAUR	31/12/2025
Lessay		Affermage	SAUR	31/12/2023
Sainteny		Prestation distribution	SAUR	31/12/2024
Saint Sauveur-Aubigny		Régie	Régie SDeau50	
Tribehou		Affermage	SAUR	31/12/2029
Saint-Malo-de-la-Lande		Affermage	SAUR	31/12/2027
Agon-Coutainville		Affermage	SAUR	31/12/2023
Coutances		Concession	SAUR	31/12/2029
Saint-Pierre-de-Coutances		Prestation	SAUR	31/12/2024
Montpinchon		Affermage	SAUR	31/12/2023
Cerisy-la-Salle		Régie	Convention commune	31/12/2023
Montmartin-Cérences	Montmartin	Régie	Régie SDeau50	
	Cérences	Affermage	VEOLIA Eau	30/06/2029
Bréhal		Gérance	STGS	31/12/2030
Gavray		Gérance	STGS	31/12/2025
Gièze		Affermage	SAUR	31/12/2023
Villedieu-Ouest		Affermage	VEOLIA Eau	31/12/2030
Montbray		Affermage	SAUR	31/12/2025
Villedieu-Sud		Affermage	SAUR	31/12/2029
La Chaise-Baudouin		Prestation	SAUR	31/12/2024
Brécey		Affermage	VEOLIA Eau	30/12/2025
Reffuveille		Gérance	STGS	31/12/2024
Avranches Est		Affermage	STGS	31/12/2024
Saint-Loup		Régie	Régie SDeau50	
Baie-Bocage		Régie	Régie SDeau50	
Pontorson		Régie	Convention commune	31/12/2024
Gathemo		Régie	Régie SDeau50	
Sourdeval	Sourdeval	Gérance	STGS	31/12/2028
Saint-Hilaire	Saint-Hilaire (ville) et Gandparingny	Gérance	STGS	31/12/2024
	Le Teilleul	Affermage	STGS	31/12/2024
	Barenton-Ger	Affermage	STGS	31/12/2024
	Mortain-Bocage, Saint-Barthélémy, Le Neufbourg, Chérencé-le-Roussel	Régie	Régie SDeau50	
	Saint-Clément Rancoudray	Affermage	SAUR	31/12/2028
	Juvigny	Gérance	STGS	31/12/2025
CPCM		Gérance	SAUR	31/12/2023

SDeau50 :

CHIFFRES CLÉS



13 480 338 m³
d'eau prélevée



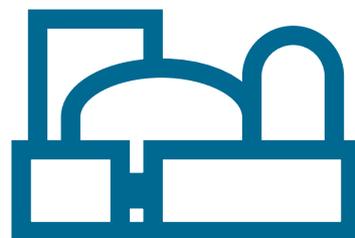
9
prises d'eau
superficielle



81
captages d'eau
souterraine

LA COMPÉTENCE À LA CARTE

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



12 443 008 m³
d'eau potable produite



36 unités de
production
d'eau potable

7 usines de traitement
de l'eau de surface

1 unité de
décarbonatation

28 unités de
production d'eau
souterraine

Captages

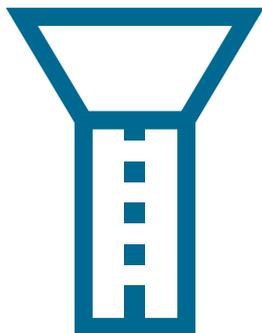


Usine de production d'eau potable de Sainte-Cécile



AU TITRE DES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

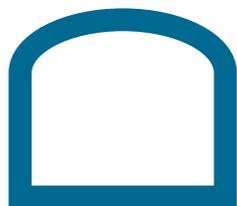
GESTION DE LA RESSOURCE
ET SÉCURISATION DE LA PRODUCTION



59 500 m³
de capacité de stockage



52
réservoirs
sur tour



90
réservoirs
de stockage



1 schéma
départemental



130 km
d'interconnexions
de sécurisation



19 aires d'alimentation
de captage
suivies dans le cadre de la
gestion de la ressource



6 210 km
de réseau
de distribution
(hors branchement)



90 000
abonnés desservis

Réservoir d'eau potable semi-enterré



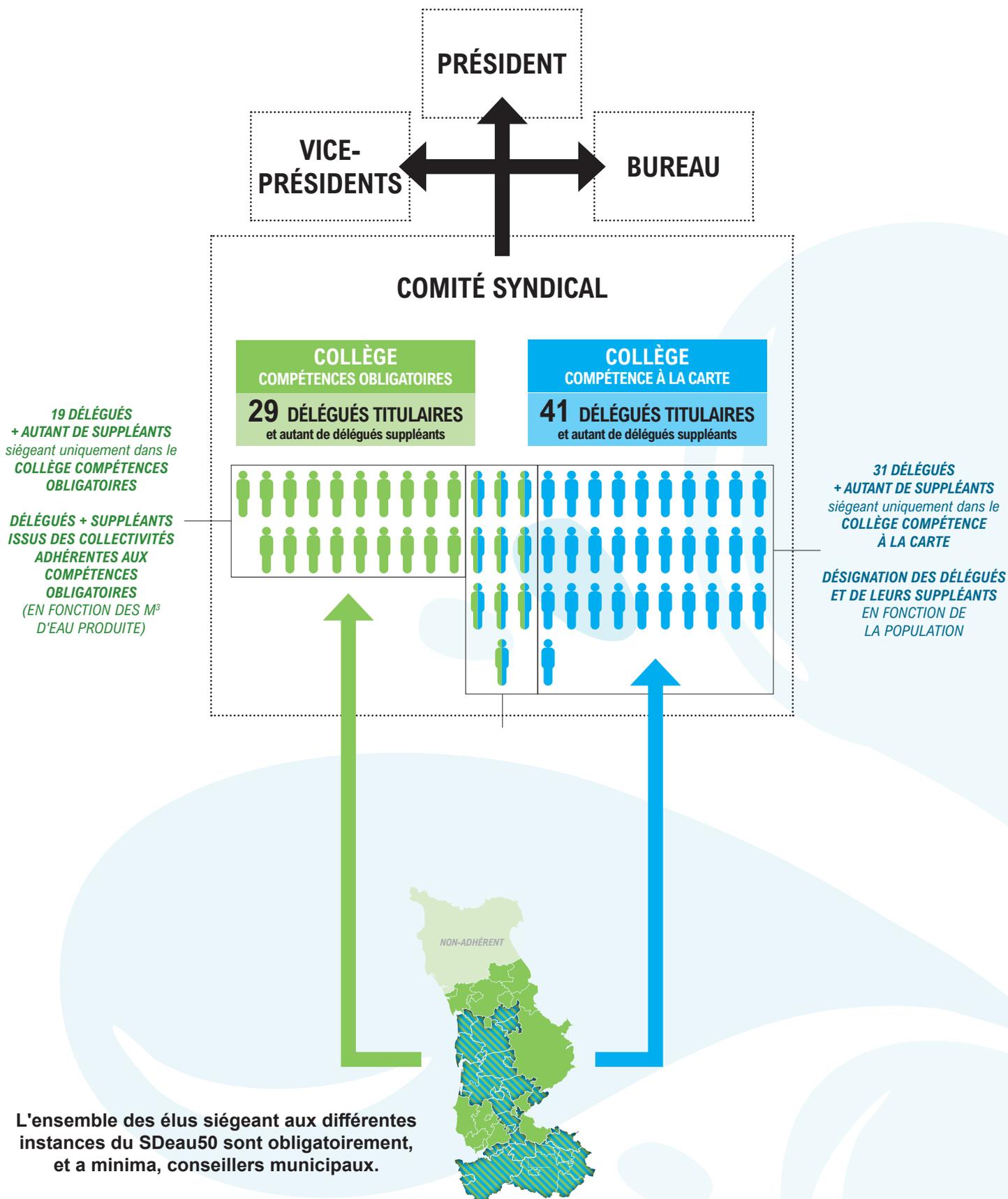
Usagers du service



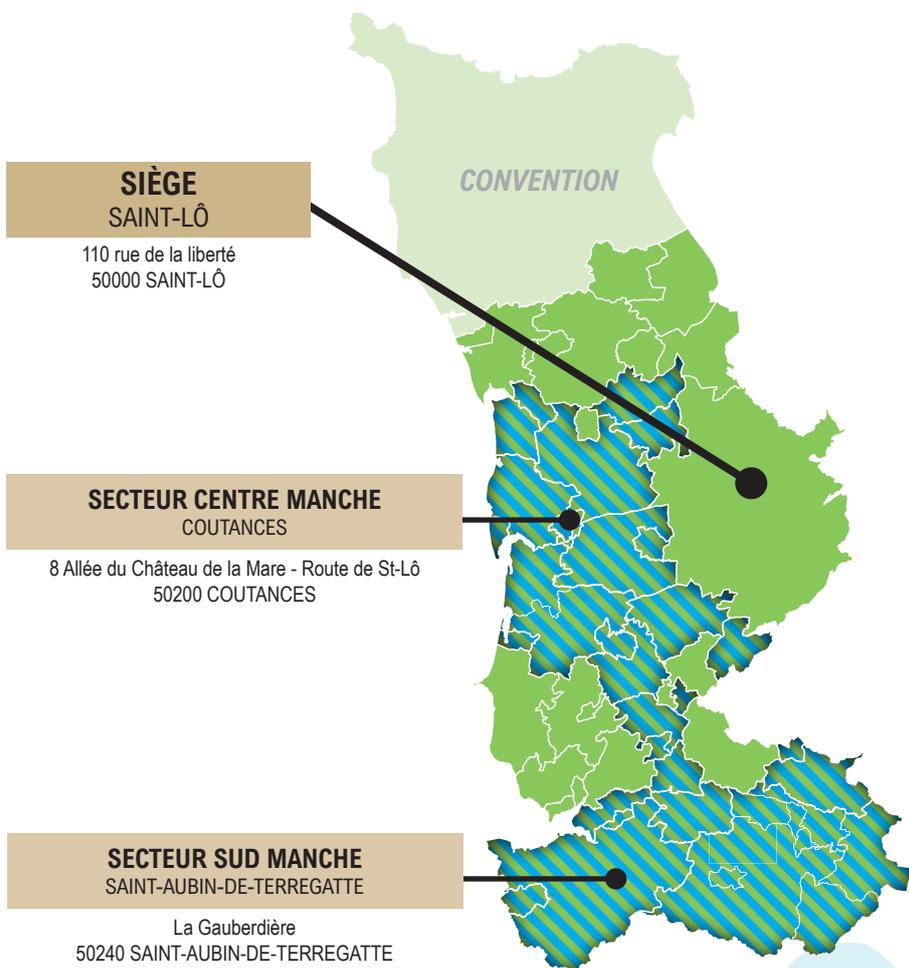
ORGANISATION

LES ÉLUS, LES AGENTS

ORGANIGRAMME DES ÉLUS DU SDeau50



ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE



Le siège

Le siège est un bâtiment administratif accueillant **les services généraux, le pôle administration générale et ressources humaines, le pôle finances, la communication ainsi que la ressource en eau.** L'ensemble des problématiques et projets relevant des compétences obligatoires (gestion de la ressource en eau, sécurisation de la production...) sont traités au siège. Le siège est un bâtiment administratif et n'a pas vocation à recevoir le public.

Les antennes

Relais du Syndicat au coeur des secteurs Centre Manche et Sud Manche, les antennes sont des sites ouverts au public, abonnés et élus.

Ces locaux accueillent, pour certains, **des agents issus des services généraux décentralisés (ex.: pôle finances et facturation), des agents d'accueil (clientèle et facturation), des agents administratifs, des ingénieurs, des techniciens (équipes techniques, régie production et distribution).**

LES AGENTS, MISSIONS ET MÉTIERS...

81

postes

permanents

et

25

métiers

MÉTIERS TECHNIQUES

LIÉS À L'EXPLOITATION D'UN SERVICE D'EAU POTABLE

Suivi et maintenance des usines de production, des réseaux de distribution, rendez-vous clientèle...

MÉTIERS

ADMINISTRATIFS :

Gestion administrative du personnel, gestion budgétaire et comptable, gestion clientèle et facturation, communication...

MÉTIERS TECHNIQUES

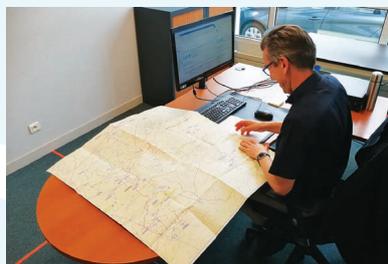
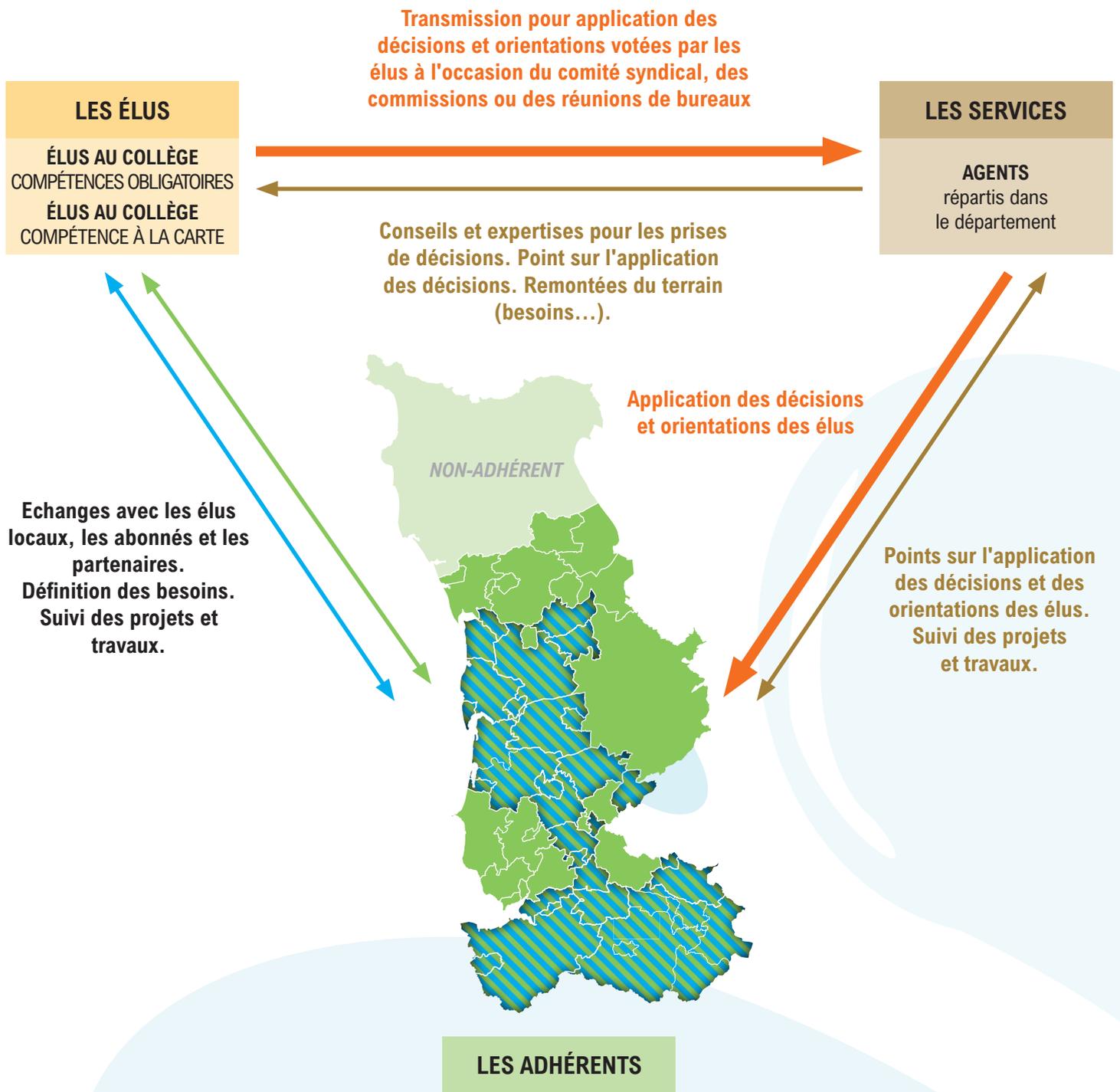
LIÉS AU BUREAU D'ÉTUDES

Chargé d'opérations et de suivis de travaux, chargé de suivi ressources en eau, technicien SIG...

MÉTIERS

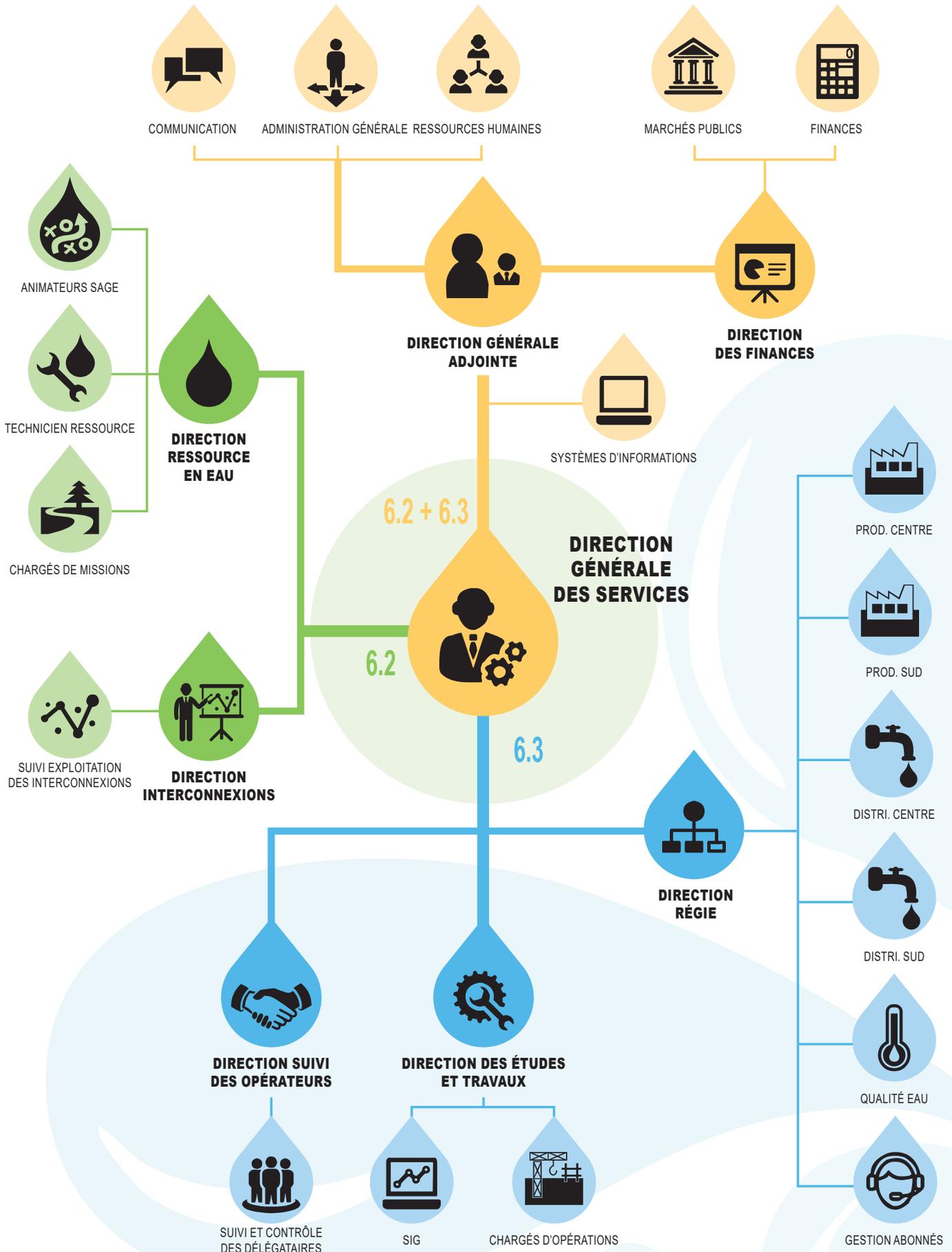
LIÉS À L'ENCADREMENT ET À LA DIRECTION

INTÉRACTIONS ÉLUS, SERVICES ET TERRITOIRES



UN NOUVEL ORGANIGRAMME

Pour répondre aux enjeux de la nouvelle gouvernance, le SDeau50 a fait évoluer son organigramme fin 2023.



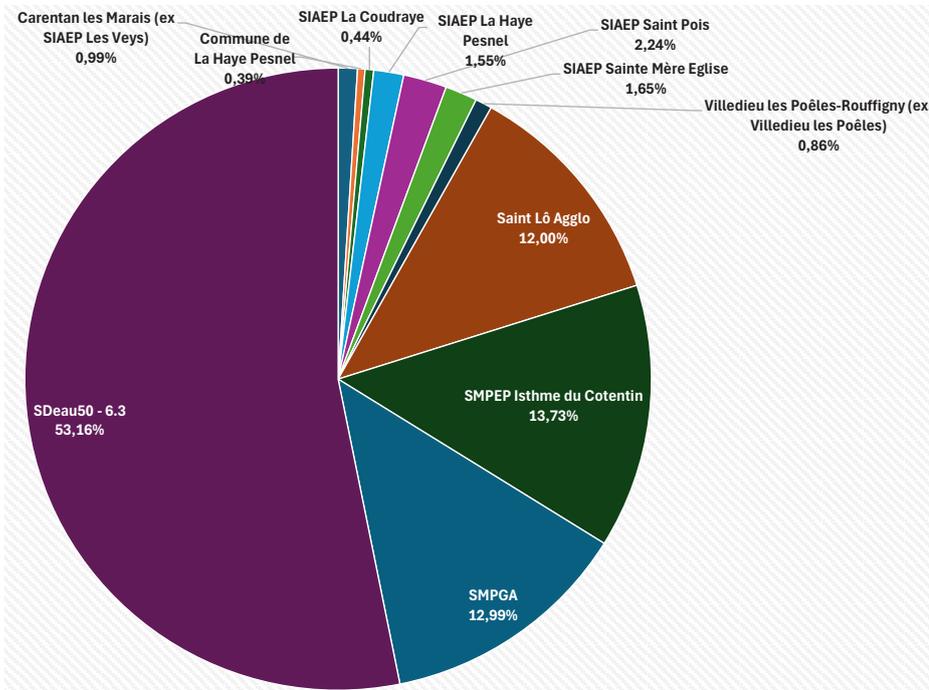
INDICATEURS FINANCIERS

LA COMPÉTENCE OBLIGATOIRE 2023

Avec la création du Syndicat en 2012, les collectivités gestionnaires de l'eau de la Manche se sont regroupées pour mettre en place des programmes de sécurisation d'approvisionnement en eau. Les interconnexions permettent de répondre aux situations de crise (sécheresse, pollution, inondations...).

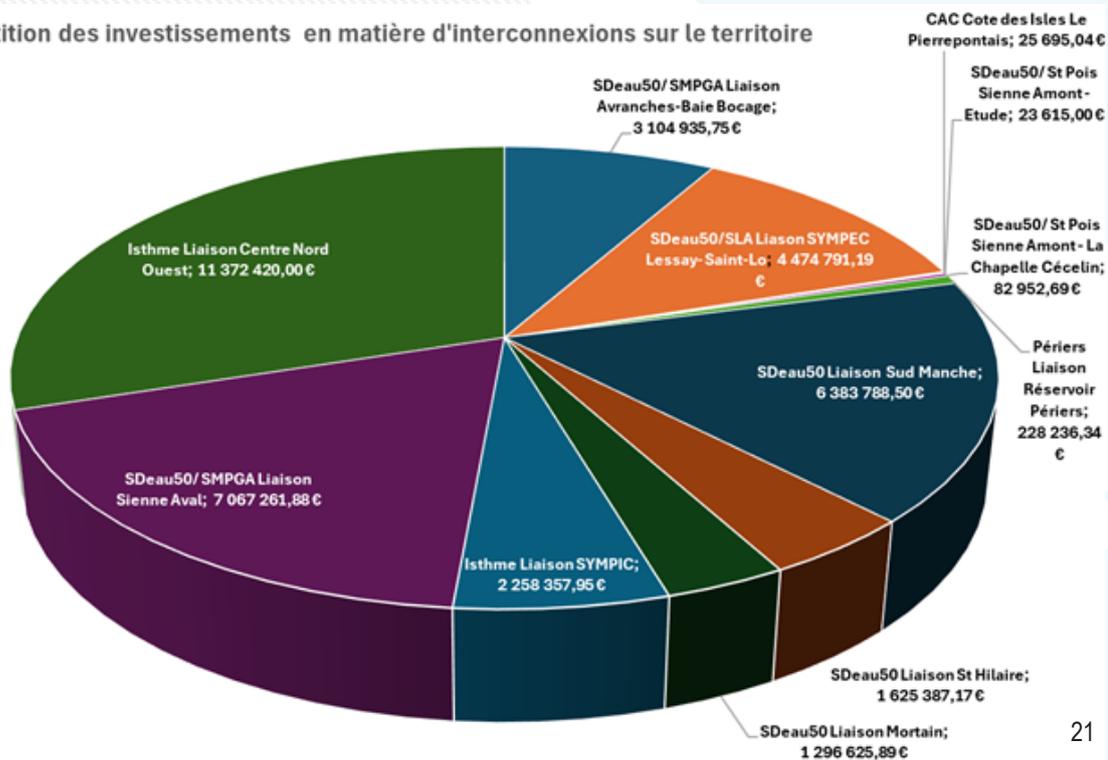
La contribution des collectivités adhérentes au SDeau50.

La participation financière de 7.1 cts /par m³ produit intègre la programmation des travaux définie par le schéma départemental, les conditions d'emprunt obtenues pour le financement, la prise en compte des subventions de l'AESN, les aides octroyées aux collectivités adhérentes pour le financement des interconnexions secondaires, l'évolution des charges de personnel affectées au budget, le programme des études liées à la ressource en eau, l'évolution de l'assiette des volumes retenus dans le calcul et la nouvelle convention de partenariat signée avec la CAC à hauteur de 30 000 €.



> Le financement des travaux d'investissement à l'échelle des collectivités adhérentes.

Répartition des investissements en matière d'interconnexions sur le territoire



Les sécurisations secondaires.

Le SDeau50 apporte un soutien financier aux collectivités adhérentes pour le financement des sécurisations secondaires à hauteur de 40 % du montant de l'opération plafonnée à 25 K€ par an pour toute aide supérieure à 200 k€.

Financement des sécurisations secondaires 2023



LA COMPÉTENCE OBLIGATOIRE 2023 : LE BUDGET

Au cours de l'année 2023, le SDeau50 a œuvré pour mettre en place une nouvelle architecture budgétaire pour répondre aux recommandations de la chambre régionale des comptes et à l'audit financier.

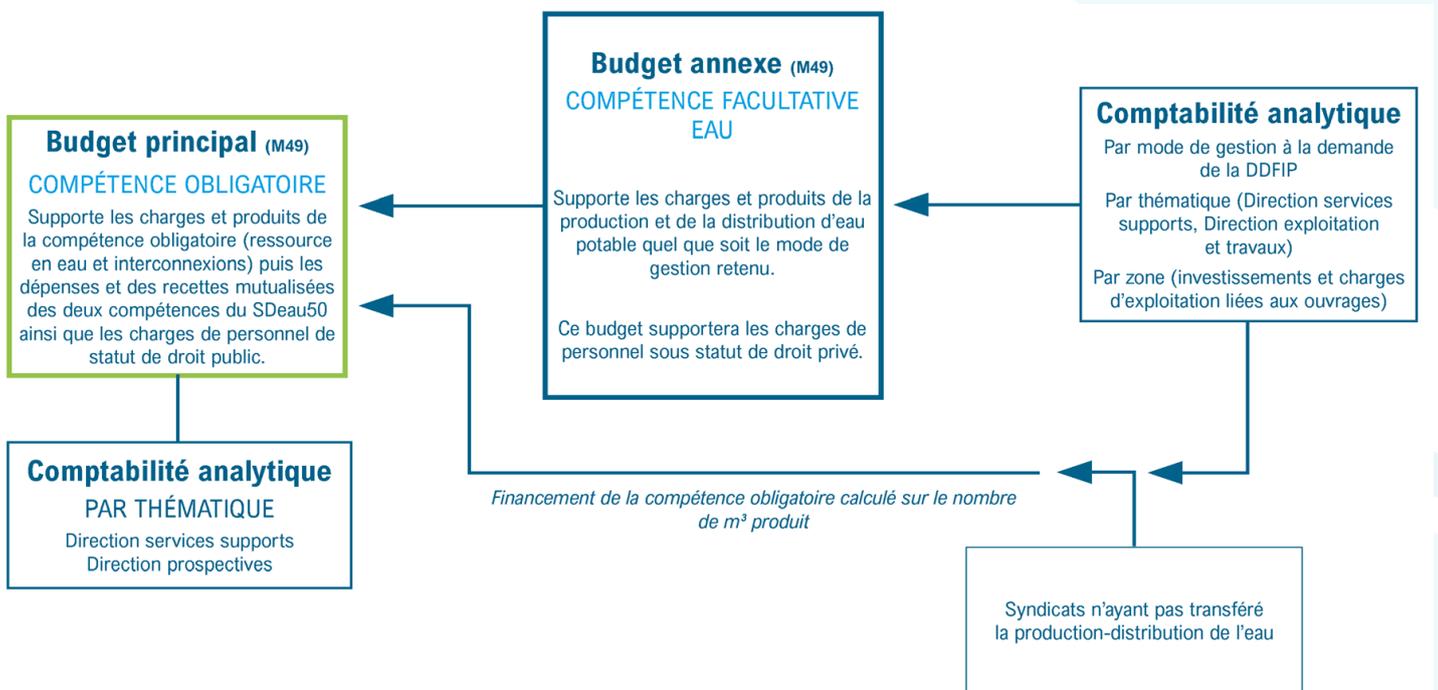
Un budget principal M49 pour la compétence obligatoire qui sera le réceptacle des charges et des produits de la compétence obligatoire et des charges mutualisées qui seront refacturées au BA de la compétence facultative eau.

Un budget annexe M49 pour la compétence facultative eau qui retracera toutes les charges et les produits de la production et de la distribution quelque soit le mode de gestion retenu. La régie à autonomie financière sera rattachée à ce budget. Les charges de personnel de statut de droit privé seront supportées par ce budget et refacturées au budget principal en fonction du temps passé par les agents de droit privé à la compétence obligatoire.

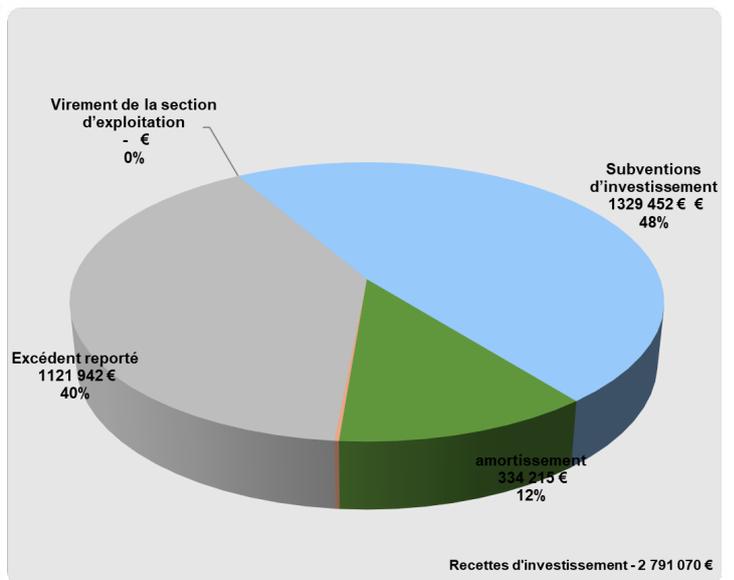
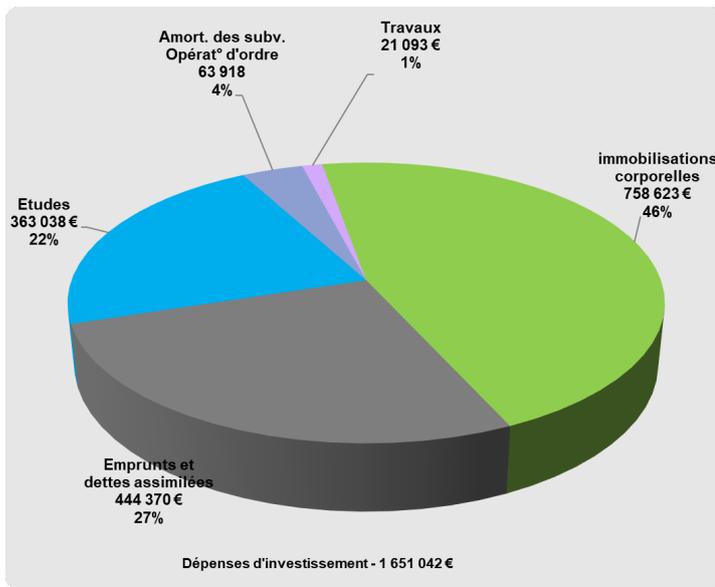
Ces budgets disposent d'une comptabilité analytique construite vis-à-vis de deux éléments :

- L'organisation du syndicat par métier : directions, services, activités, opérations puis par secteur géographique pour déterminer le coût des ouvrages et des investissements

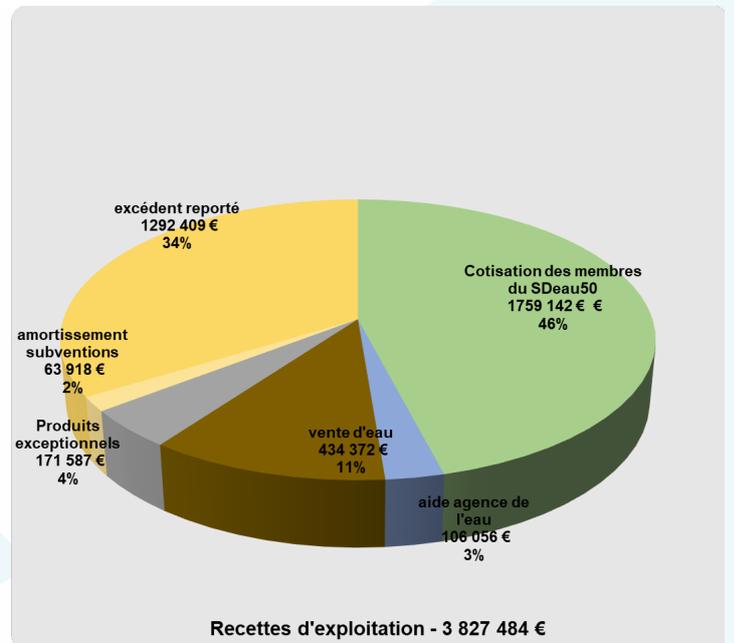
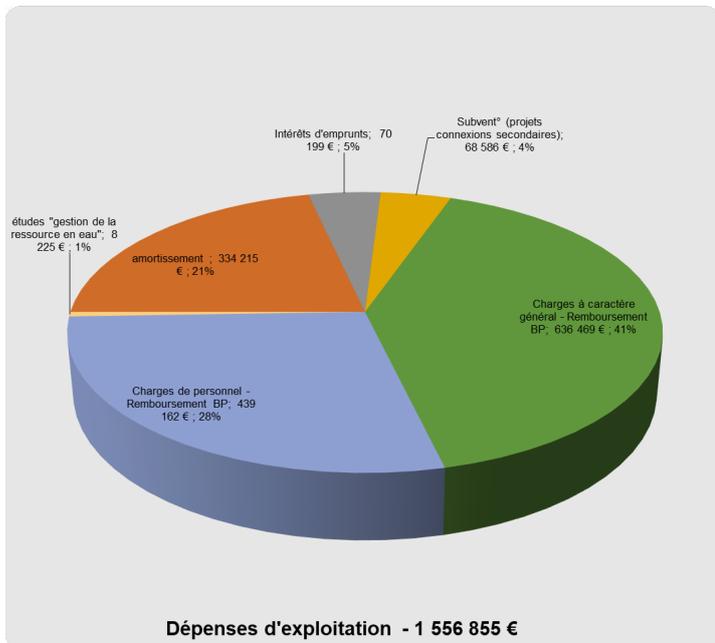
Schéma budgétaire du SDeau50 au 1^{er} janvier 2024.



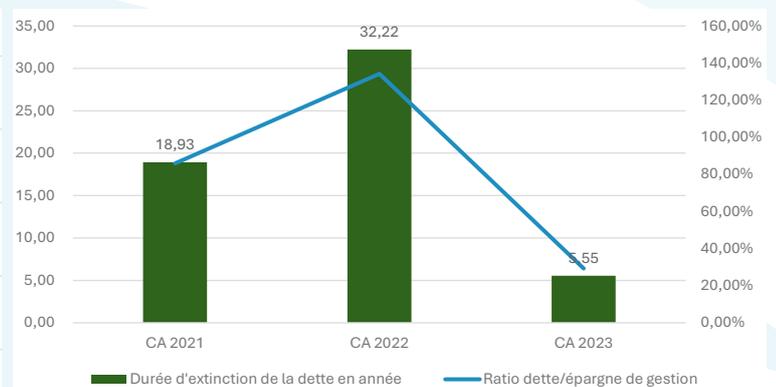
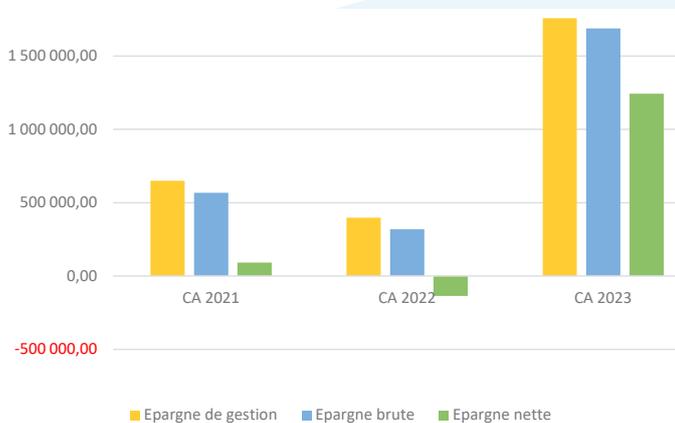
Compte administratif 2023 : section investissement.



Compte administratif 2023 : section exploitation.



L'évolution des épargnes de service.



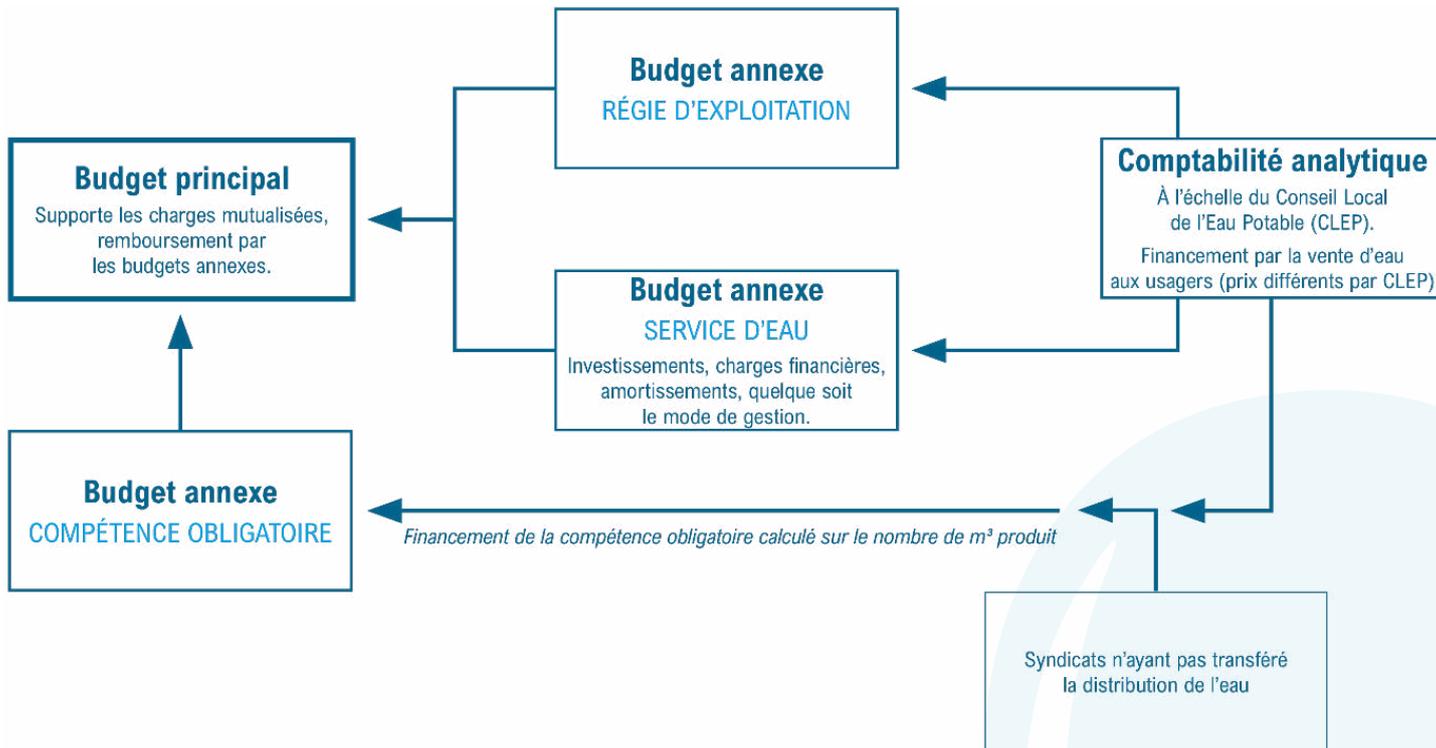
> L'augmentation de l'adhésion des collectivités membres a permis de retrouver une capacité d'autofinancement positive.

> Pour financer les derniers travaux d'interconnexion, le SDeau50 a dû recourir à de nouveaux emprunts. La capacité de désendettement est passée de 32 ans à 5.5 ans. L'annuité de la dette représente 29.27 % de l'épargne de gestion. La capacité de financement doit être mise en regard avec notre cycle d'investissement qui est fort et ponctuel. Le rythme d'investissement est moins dense en ce moment. Il se limite aux études de projet.

LA COMPÉTENCE À LA CARTE 2023 : INDICATEURS FINANCIERS

La structure budgétaire du SDeau50 s'articule autour de **4 budgets**

- . Un budget principal supportant les charges partagées par les différents budgets annexes dont les charges de personnel de droit public et les charges à caractère général mutualisées.
- . Un budget annexe « compétences obligatoires » correspondant à l'exercice des compétences obligatoires de l'article 6.2 des statuts du SDeau50.
- . Un budget annexe « régie d'exploitation » et un budget annexe « service eau » correspondant à l'exercice de la compétence à la carte de l'article 6.3 des statuts du SDeau50.



Prix de l'eau.

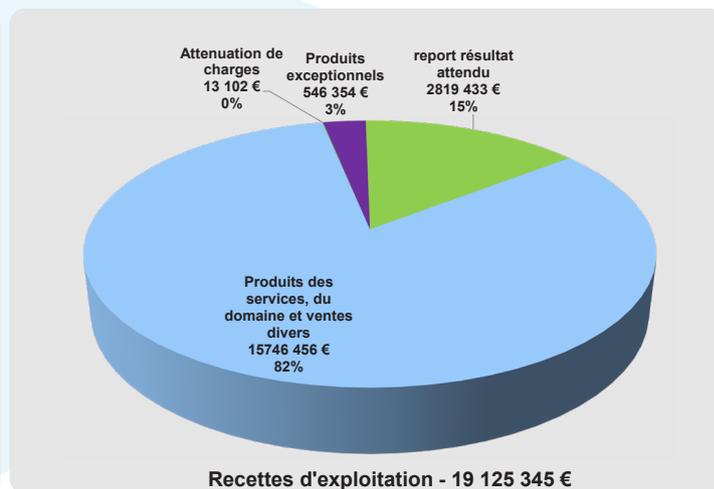
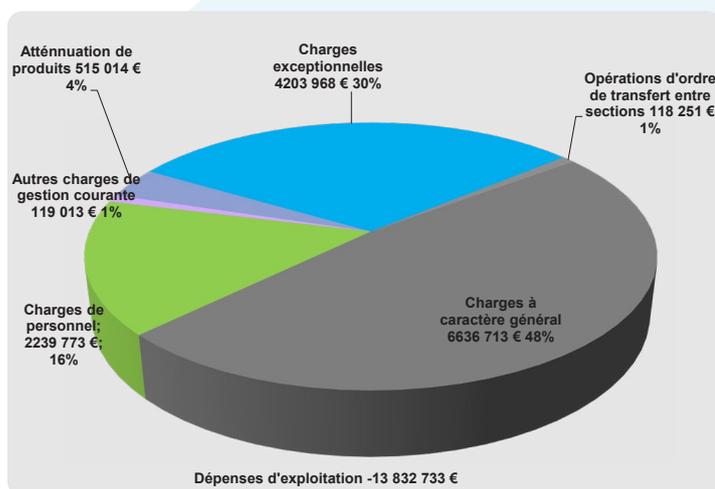
Au 1^{er} janvier 2023 et face à une inflation galopante des prix, le SDeau50 a fait le choix de limiter une hausse de 11 cts/le m³ sur les tarifs de l'eau pour ne pas dépasser les 3.15 € HT du m³ (référence 120 m³).

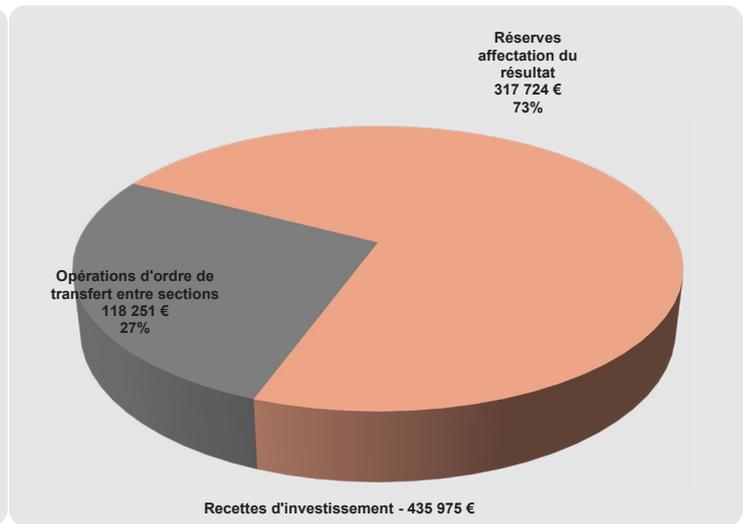
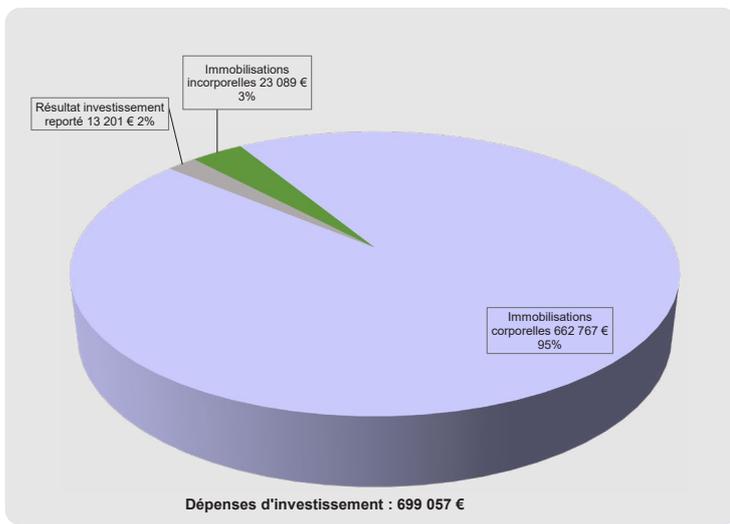
Compétence facultative.

Les budgets de la compétence facultative sont suivis analytiquement à l'échelle géographique des CLEP hérités des anciens syndicats ou services d'eau. Le budget annexe « régie exploitation » retrace principalement toutes les dépenses et les recettes d'exploitation des services en régie et gérance. Le budget annexe « service eau » retrace toutes les dépenses et les recettes liées à l'investissement, aux amortissements, aux charges financières et les charges d'exploitation inhérentes à ces services quel que soit le mode de gestion retenu (régie, gérance affermage).

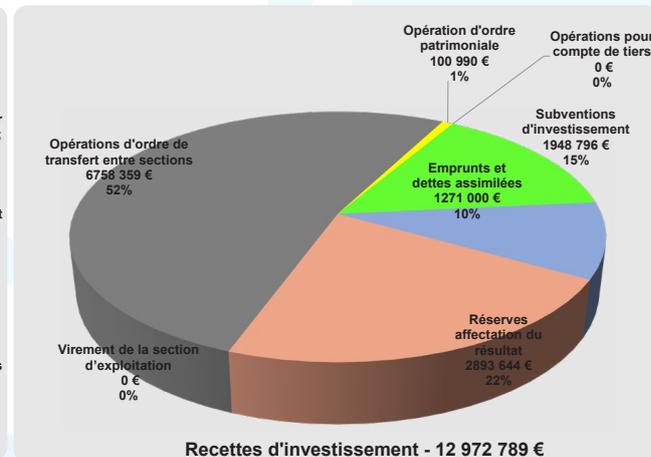
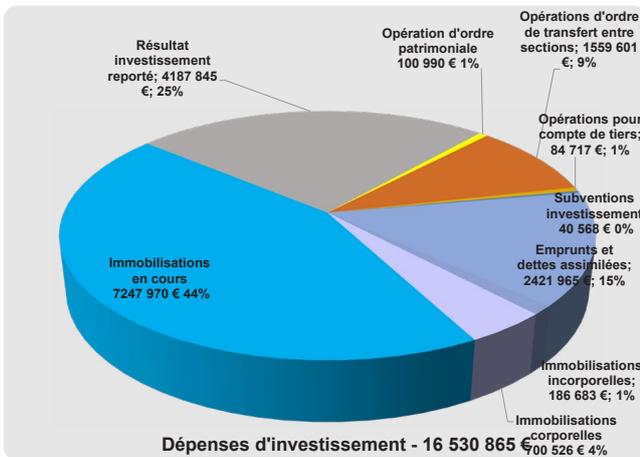
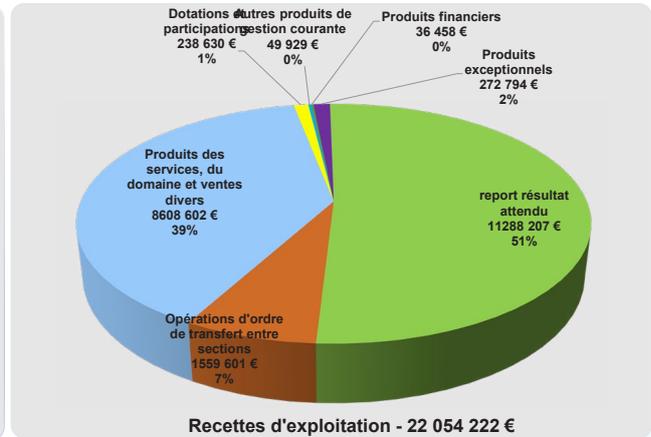
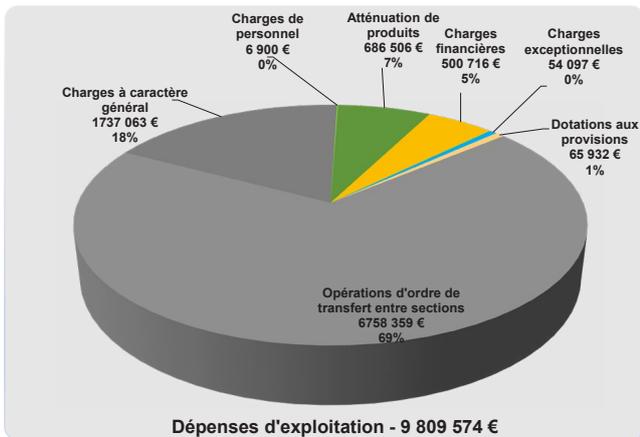
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Budget Annexe « régie exploitation ».





Budget Annexe « service eau »

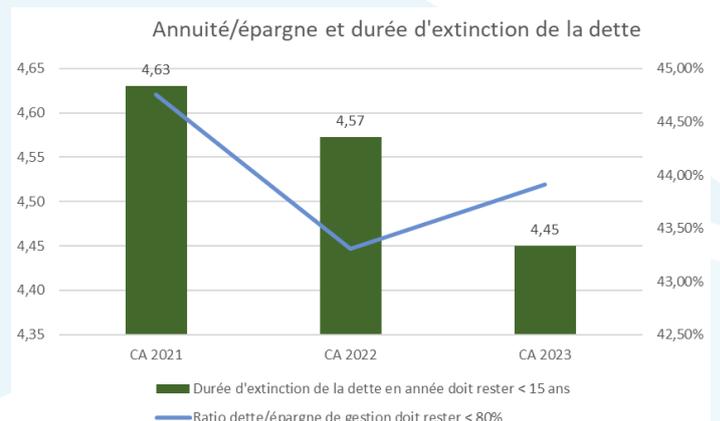


Les investissements 2023 concernent le renouvellement de conduites AEP réalisé dans le cadre des aides bonifiées de l'AESN, la poursuite de la construction des usines de Ver et Montmartin sur Mer, du renouvellement des équipements et des études de maîtrise d'œuvre.

Maîtrise de l'endettement.

La maîtrise de l'endettement est calculée par rapport à l'épargne de gestion du BA service eau.

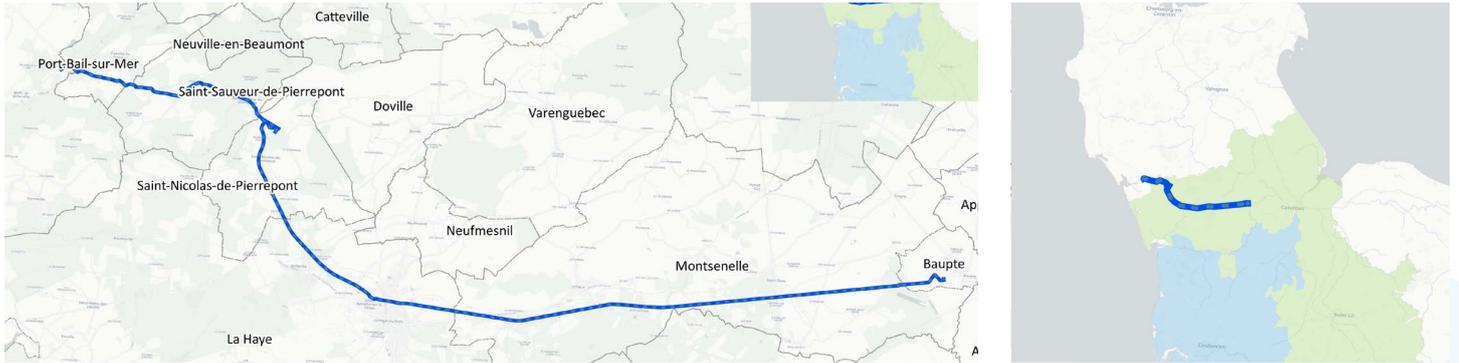
Le recours à l'emprunt constitue une source essentielle de financement des investissements décidés par les CLEP en fonction de leur capacité d'autofinancement. La capacité de désendettement à 4.45 années, témoigne de la bonne situation financière de ce budget annexe. L'annuité de la dette représente 43.91 % de l'épargne de gestion.



LES PROJETS POUR 2024

INTERCONNEXION CENTRE NORD-OUEST

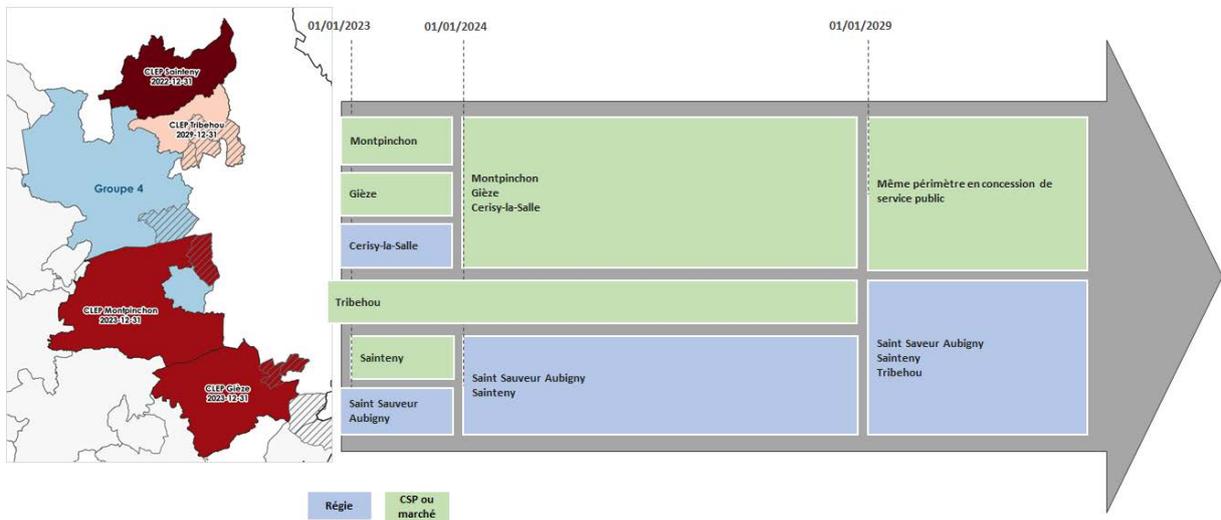
Interconnexion qui relie Carentan à Portbail. La phase d'étude de ce projet, porté par 3 maîtrises d'ouvrage (le SDeau50, le Syndicat de l'Isthme et la Communauté d'Agglomération du Cotentin), a eu lieu en 2023 pour des travaux prévus en 2024-2025. Les objectifs principaux concernent la sécurisation des secteurs du Pierrepontais et de la Côte des Isles.



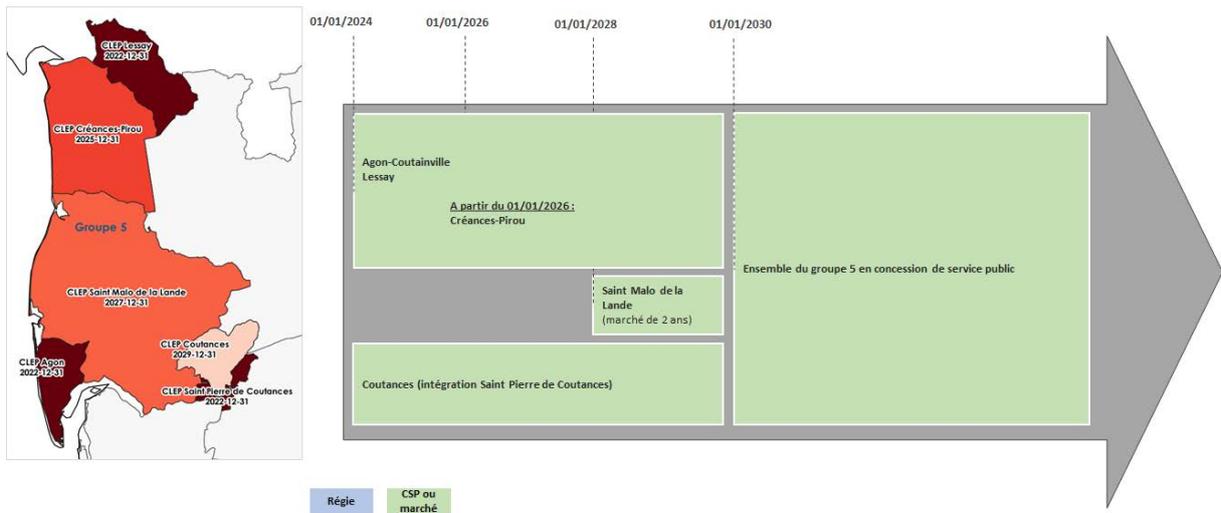
RENOUVELLEMENT DES PREMIERS CONTRATS

Sur le secteur Centre Manche, plusieurs contrats sont arrivés à terme en 2023 avec des consultations lancées en début d'année. Elles concernent aussi bien la distribution que la production. Elles seront suivies, en 2024, par le renouvellement des contrats sur le secteur Sud.

Marché de concession à paiement public pour la distribution sur le secteur Centre Bocage



Marché de concession à paiement public pour la distribution sur le secteur Centre Littoral



UNE ÉTUDE TARIFAIRE

Réflexion sur la simplification et la cohérence des tarifs pour un plan d'investissement ambitieux.

LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE SCHÉMA DIRECTEUR

Schéma pour le renouvellement du réseau et la modernisation de l'outil de production qui sera suivi, en 2024, par le schéma départemental de sécurisation qui mettra à jour celui établi en 2024.

ACQUISITION D'UN NOUVEAU SIÈGE À SAINT-LÔ

Le SDeau50 a terminé l'année 2023 par des démarches d'achat de l'ancien bâtiment de l'Agglomération de Saint-Lô situé 101 rue Alexis de Tocqueville à Saint-Lô.

Le SDeau50 est, depuis 2017, locataire des bureaux au 110 rue de la Liberté. La question d'un siège, en tant que propriété du Syndicat, se pose régulièrement entre achat ou projet de construction ; la proposition de vente de l'ancien siège de Saint-Lô Agglo représente une opportunité, pour le SDeau50, de concrétiser son projet.

Le Comité Syndical ayant donné son accord, l'achat de ces nouveaux locaux et le déménagement des services a eu lieu en été 2024.





**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
DE L'EAU DE LA MANCHE**
(Siège social)

110 rue de la Liberté - CS 40108
50000 SAINT-LÔ

Tél. 02 33 57 40 16

Mail : accueil@sdeau50.fr
www.sdeau50.fr